

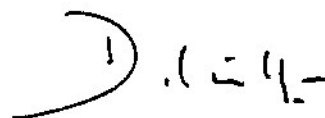
Parallèlement à ces accords, le gouvernement a accordé unilatéralement une augmentation du point d'indice de 1,5 % en un an en consentant, en janvier 2007, un effort supplémentaire de 0,3 point qui s'est ajouté aux 1,2 % d'augmentation annoncés dès janvier 2006. De même, il s'est pleinement engagé en faveur du maintien de la protection sociale complémentaire, en étroite concertation avec les partenaires sociaux.

En outre, les fonctionnaires bénéficient naturellement des mesures générales en faveur du pouvoir d'achat mises en place par ce gouvernement. Je pense notamment à la réforme fiscale, aux transports publics et à la hausse de la prime pour l'emploi.

Il s'agit donc d'efforts significatifs au plan financier qui ont été consentis au moment où le gouvernement s'engageait dans une démarche ambitieuse de désendettement et de maîtrise des dépenses publiques.

Notre démarche a donc été celle de l'engagement et de la responsabilité. C'est dans ce même esprit de responsabilité que j'ai tenu à ce que les engagements pris puissent intervenir avant la fin de la législature afin **d'apporter des avancées concrètes pour les fonctionnaires**. Il appartiendra au futur gouvernement de fixer les orientations au-delà de cette période.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Dominique de VILLEPIN